

LE MOT DU MAIRE

Une nouvelle saison touristique commence. Nous souhaitons beaucoup de succès à nos campings et autres hébergeurs.

L'un de nos employés techniques municipaux, David, a démissionné. Nous faisons désormais appel ponctuellement à la société Synernat pour aider Jean-Louis dans les travaux trop pénibles ou infaisables seul. Un merci aux propriétaires riverains qui ont désherbé le long de leur propriété en limite de voirie. Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été et une bonne lecture.

Jean-Claude Delon

TRAVAUX

Rue de la Calade

Les travaux de goudronnage sont terminés. Il est convenu qu'en septembre l'entreprise SATP pose les pavés sur le milieu de la chaussée, ce qui permettra de canaliser correctement l'eau de pluie.

Parking boulodrome



Le SIVTA a réalisé la plateforme et délimité les emplacements des places de parking. La signalétique sera mise en place prochainement. Le parking est d'ores et déjà opérationnel.

ENQUETE PUBLIQUE PLUi

Par délibération du 15/04/2025, le Conseil Communautaire a décidé d'arrêter le projet de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) des gorges de l'Ardèche. Ce PLUi va maintenant être présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA), Etat, chambre d'agriculture SCoT, puis aux habitants dans le cadre d'une enquête publique prévue au mois de septembre sur 30 jours consécutifs au minimum. Les dates exactes vous seront communiquées par mail et affichage dès que nous en aurons connaissance.

ALLONS Z'ENFANTS



3 assistantes maternelles sont agréées à Chauzon : Sandrine Bertelle qui peut accueillir 4 enfants (06 28 91 20 68), Emma Coquelet 3 enfants (06 87 78 81 20) et Eline Peylin 2 enfants (06 21 67 03 31)

COMPTE ADMINISTRATIF Budget principal 2024

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		296 222.58 €		92 373.75 €
Opérations de l'exercice	269 190.31 €	365 216.27 €	294 649.90 €	164 917.54 €
TOTAL	269 190.31 €	661 438.85 €	294 649.90 €	257 291.29 €
Résultat de clôture		392 248.54 €		-37 358.61 €

Besoin de financement	-37 358.61 €	
Excédent de financement		
Restes à réaliser	50 770.00 €	65 694.00 €
Besoin de financement des RAR		
Excédent de financement des RAR	14 924.00 €	
Besoin total de financement	-22 434.61 €	
Excédent total d'investissement		
Affectation à l'art 1068	-22 435.00 €	
Excédent de fonctionnement reporté	369 813.54 €	

Sur l'exercice 2024, le budget communal présente un excédent de 369 813.54€ en fonctionnement, à reporter sur le budget 2025 et un déficit de 37 358.61€ en investissement dû à des subventions pour le moment non perçues. Le solde des restes à réaliser en investissement s'élève à 14 924€, le besoin total de financement s'élève à 22 434.61€. Le conseil municipal a décidé lors du conseil municipal du 17 mars 2025 d'affecter la somme de 22 435€ en investissement.

Concernant le budget 2025, les sections de fonctionnement et d'investissement peuvent se résumer comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	679 761,36€	679 761,36€
Investissement	265 801,43€	265 801,43€

S'agissant de l'investissement voici la synthèse des dépenses et recettes prévues :

Opération	Désignation	Dépenses	Recettes
	Résultat reporté	37358.61	
	Virement à la section fonctionnement		125 292.27
	Affectation du résultat		22 435.00
10	Dotations	2 000.00	10 723.80
16	Emprunts	52 395.37	
45	Achat et aménagement de terrain route du Boulodrome	7 590.00	
47	City Park		38 000.00
48	Acquisition-vente bien sans maître	2 770.00	13 001.00
49	Parking boulodrome	25 000.00	16 751.00
50	Réhabilitation Grange		10 943.00
57	Changement cadran église	6 100.00	
62	Achats divers	11 750.00	
63	Agrandissement atelier communal	15 600.00	
65	Acquisitions foncières	8 000.00	
66	Aménagement extérieur salle polyvalente	4 000.00	
87	Electrification rurale	25 216.45	
100	Vidéo protection	31 788.00	
101	Reliure archives	2 832.00	
	Réfection voirie calade	20 000.00	
	Remboursement caution	400.00	
040	Amortissements		15 654.36
041	Opérations patrimoniales	13 001.00	13 001.00
	Total de l'investissement 2025	265 801.43	265 801.43

Pour plus de détails sur le budget 2024, une note de synthèse est consultable sur le site internet de la commune (chauzon.fr) sous La Mairie – Conseils municipaux – Procès-verbaux des conseils municipaux.

Formation premier secours



Lundi 7 avril 2025, un groupe de 8 personnes a participé à une formation aux premiers secours dispensée par la croix rouge de 8h30 à 17h30, avec pause déjeuner « auberge espagnole » le midi.

Journée riche en enseignements et épuisante tant les informations étaient nombreuses.

Les participants sont repartis avec une bonne approche des premiers gestes à accomplir s'ils se trouvaient confrontés à des situations de détresse quelles qu'elles soient (chute, accident, malaise, etc.).

Nettoyage des bords de l'Ardèche



Une belle équipe d'une quinzaine de personnes a relevé ses manches pour nettoyer les bords de l'Ardèche.



Comme vous pouvez le voir la « récolte » a été bonne !
Merci à ces bénévoles

FESTIVITES PASSEES

Inaugurations

Mercredi 21 mai, nous avons inauguré le City Park, le local de rangement des associations et le parking Marcel Champetier en présence du maire, des chauxonnais venus nombreux et de personnalités de la région, du département et de la Communauté de Communes. Un apéritif a clos en beauté ces festivités.



Les « officiels » à l'inauguration du City Park.



Jolie démonstration de foot et de hand par les enfants des clubs de foot et hand de Ruoms Chauxon.



Même les grands s'y sont mis !



Jolie brochette de sportifs n'est-ce pas ?



La place Marcel Champetier est officiellement baptisée



Découpe du ruban.



Inévitable discours : Jean-Claude Delon, Olivier Amrane du Département, Laurent Ughetto, conseiller départemental et Luc Pichon, président de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.



La Municipalité, la Région, le Département, la Communauté de Communes, tout le monde était là.



Les chazonnais étaient aussi présents en nombre

et le buffet a été apprécié.

COTE NATURE

Lutte contre le frelon asiatique

Nous devons poursuivre la lutte contre le frelon asiatique : repérer les nids, avertir et les faire détruire.

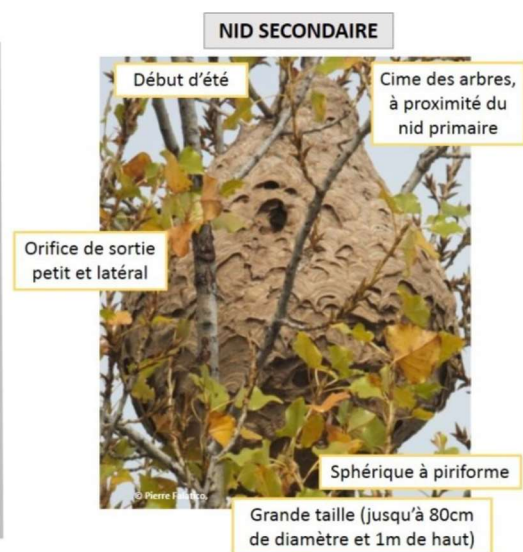
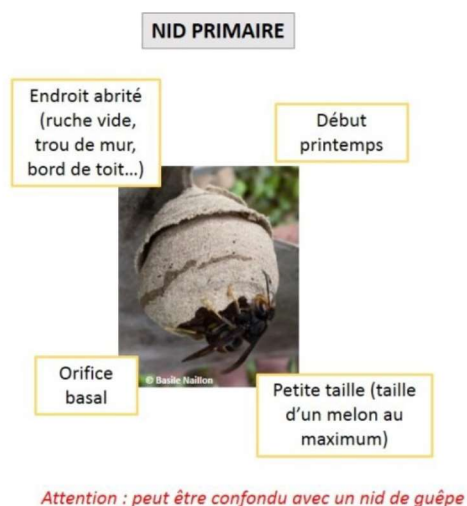
Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles. La Communauté de Communes des gorges de l'Ardèche prend en charge le coût de la destruction des nids (120€). Toutes les informations sur lefrelon.com.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices, afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, lorsque la colonie abandonne le nid primaire, trop petit.



Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon plateforme de signalement en ligne :



asiatique est invitée à en faire le signalement sur la frelonsasiatiques.fr et sur lefrelon.com



Campagne de lutte contre le moustique

Adoptons les bonnes pratiques (pas le moustique).

D'avril à octobre, rangez, videz, couvrez les contenants où l'eau peut s'accumuler.

Remplissez vos coupelles avec du sable ou des billes d'argile.

Mettez des poissons locaux résistants dans vos bassins d'agrément qui consommeront les larves de moustiques tigres.

Pendant vos repas, utilisez un ventilateur pour créer un flux d'air qui éloignera les moustiques tigres.

Dès qu'il pleut, pensez à passer en revue la checklist ci-dessous :

- 1 fois par semaine : je vide ou je remplis de sable tous les réceptacles pour éviter les eaux accumulées ;
- je cure régulièrement pour faciliter le bon écoulement des eaux (rigoles, gouttières, cheneaux...) ;
- je couvre de façon hermétique ou à l'aide d'un voile anti-insectes à mailles fines ;
- je jette tous les objets abandonnés dans mes extérieurs (récipients inutilisés...) ;
- j'entretiens régulièrement (bassins, pompes de relevages, regards, piscines...) ;
- je range à l'abri de la pluie et/ou des arrosages (outils de jardinage, seaux, jouets...) ;
- j'aménage pour éviter la stagnation d'eau (regards à l'aplomb des descentes de cheneaux).
-

PARTAGEZ CES CONSEILS DE PRÉVENTION AVEC VOS VOISINS ET VOTRE ENTOURAGE.

Des cigognes dans la plaine du boudenas !



Photo Raymond Peylin

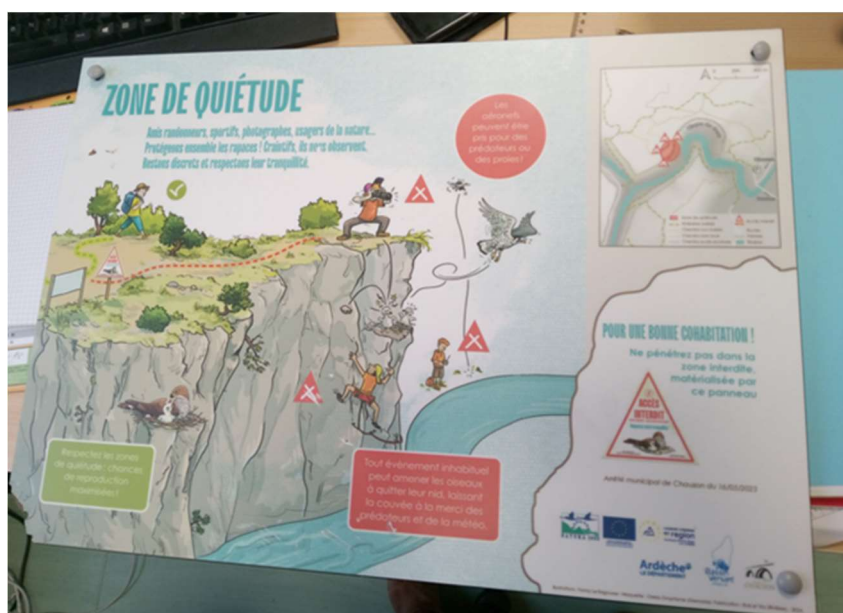
Le 2 avril dernier, des cigognes ont fait une pause dans la plaine du Boudenas.

Aigle de Bonelli



Comme vous le savez sans doute, la municipalité s'est engagée dans une démarche de protection de l'aigle de Bonelli. Des panneaux d'information et d'interdiction ont été posés en plusieurs points stratégiques du cirque de Gens. Nous déplorons que l'un de ces panneaux d'information ait été arraché. Ce geste malveillant va à l'encontre de la protection de la merveilleuse faune qu'abrite notre cirque.

Nous comptons sur tous les chazonnais pour passer le message : **La nature doit être protégée !**



Le panneau arraché (voir angle inférieur gauche). Un nouveau panneau est immédiatement venu le remplacer.

ENVIRONNEMENT

Quand tenir son chien en laisse ? Que dit la loi ?



Nous remercions les propriétaires de chien de veiller à respecter cette réglementation.

Le règlement sanitaire départemental stipule que les chiens ne peuvent circuler dans les espaces publics (rues, parcs et jardins publics), que s'ils sont tenus en laisse. De plus, du 15 avril au 30 juin, vous devez impérativement tenir votre chien en laisse lors de vos balades en forêt hors des sentiers et chemins forestiers balisés sous peine d'une amende pouvant atteindre 750€.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres, cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Ces interdictions ont pour but de prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et de favoriser leur repeuplement.

Rappel obligation d'égelage en bordure de voirie

Nous sommes régulièrement interpellés par des chauffeurs poids lourds et les propriétaires de camping lors des livraisons de mobil-home qui se plaignent de dégradations sur le matériel en raison d'arbres qu'ils percutent sur leur passage, en particulier sur la route des Gras, au croisement avec la route des Blâches jusqu'à la limite nord de la commune.

En conséquence, nous demandons à tous les propriétaires concernés de bien vouloir procéder à l'égelage des arbres qui débordent sur le domaine public routier. Nous attirons votre attention sur le fait qu'un accident engagerait la responsabilité du propriétaire en application des articles 1241 et 1242 du Code Civil.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le dépôt sauvage de déchets verts est strictement interdit.

Selon les articles R632-1, R634-2, R635-8 et R644-2 du code pénal réprimant l'abandon ou le dépôt de déchets en dehors des lieux désignés à cet effet. La sanction encourue est une contravention de 135€ qui peut atteindre 1 500€ et la confiscation de votre véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets.

Contribuer à la transformation des déchets verts en broyat avec le Sictoba



Vos biodéchets sont des ressources grâce au COMPOSTAGE

Depuis le 1er Janvier 2024, les collectivités mettent en place une politique de compostage sur le territoire.

Bonnes raisons de composter

- Pour lutter contre les mauvaises odeurs de votre poubelle.
- Pour réduire de 30 à 40% le poids de vos ordures ménagères.
- Pour fabriquer de l'engrais, excellent pour votre jardin et ainsi réduire la dépendance aux engrais chimiques.
- Pour limiter le transport en camion grâce à une gestion locale.
- Pour préserver les ressources naturelles, en détournant les biodéchets de la poubelle grise.
- Pour participer à une dynamique locale et renforcer le lien social entre habitants qui partagent une aire de compostage.

Vous habitez en centre-bourg et souhaitez développer le compostage ?

Le compostage partagé ne peut réussir qu'avec l'engagement des habitants ! Le SICTOBA et la commune sont prêts à vous accompagner à chaque étape, mais le succès repose avant tout sur la motivation des habitants à s'investir. Ensemble, nous pouvons réduire nos déchets et transformer notre quartier en modèle de compostage local. Rejoignez-nous pour lancer la dynamique dans votre quartier !

Vous habitez en périphérie et souhaitez composter chez vous ?

Le SICTOBA vous accompagne lors d'une sensibilisation gratuite d'une heure dans laquelle vous apprendrez :

- Les enjeux du compostage
- Les consignes pour un compost réussi
- Les utilisations du compost

À l'issue de cette sensibilisation, vous repartez avec :

- 1 composteur individuel
- 1 bioseau
- 1 guide des déchets

Si vous ne souhaitez ou ne pouvez pas assister à ces sensibilisations, il vous est possible d'acheter un composteur individuel ou SICTOBA au prix de 30€.

Contactez-nous !
04 75 39 06 99 / compostage@sictoba.fr

Le paillage protecteur et nourricier

La méthode du paillage consiste à recouvrir le sol de végétaux pour former une litière qui protège les plantes du gel, conserve mieux le sol humide lors des fortes chaleurs et favorise la biodiversité. Ce n'est ni plus ni moins qu'une reproduction de ce qu'il se passe dans la nature.

Facile à mettre en oeuvre, le paillage fait gagner du temps sur l'entretien des plantations.

4 bonnes raisons de pailler

- 1) **Améliorer le sol et nourrir les plantes** : en augmentant le taux d'humus, le paillage rend le sol plus souple, plus aéré et plus facile à travailler.
- 2) **Éviter du travail et des dépenses** : le paillage réduit la pousse de « mauvaises herbes ». Une alternative au désherbage du jardin. Il évite aussi les salissures sur les fruits et légumes. Enfin, des prédateurs naturels viendront vivre dans le paillis : c'est moins de travail pour chasser les espèces ravageuses !
- 3) **Protéger le jardin** : la litière formée par les paillis favorise l'infiltration de l'eau dans les sols et conserve l'humidité au pied des plantes, les protège du froid, de la chaleur, des ravageurs ... Cette couche de protection limite également l'érosion du sol et la transmission de maladies comme le mildiou ou l'oïdium.
- 4) **Limiter les déplacements en déchèterie** : valoriser ses déchets verts sur place, c'est non seulement moins de déchets à traiter, mais c'est aussi moins d'allers-retours en déchèterie, surtout en période de taille !

Certains déchets verts sont nocifs en paillage : les tailles de cyprès ou de thuya, qui peuvent libérer des substances toxiques, et les aiguilles de pin, qui acidifient le sol. Réservez-les au paillage des allées et dans le cas des aiguilles de pin, au pied des plantes de terre de bruyère. Les herbes montées en graine sont également déconseillées pour éviter qu'elles ne repoussent.

Les 3 périodes idéales pour pailler

1. En début de saison de culture quand les graines sont bien germées.
2. En été quand il fait très chaud en paillant sur sol humide.
3. En automne pour protéger les plantes avant l'hiver et éviter de laisser le sol nu.

Voilà, vous savez (presque) tout sur le paillage. Si vous le souhaitez, vous pouvez poursuivre la lecture à l'adresse <https://librairie.ademe.fr/ged/9527/guide-comment-bien-pailler-jardin.pdf> . Vous découvrirez les 5 étapes clés d'un paillage réussi, apprendrez quand pailler et quand retirer le paillis, etc.

Toutes les brochures de l'ADEME sont disponibles gratuitement à l'adresse <https://librairie.ademe.fr/agriculture-alimentation-foret-bioeconomie/7445-comment-jardiner-au-naturel-.html>

COTE CULTURE

Apéro littéraire



Les Chaudonnes ont récidivé ! Le vendredi 23 mai, un « Apéro littéraire » a réuni pour la deuxième fois des amoureux de la lecture. Bonne humeur, convivialité et présentation par des lecteurs d'ouvrages qui leur ont particulièrement plu. Les livres présentés ont pu être prêtés à ceux qui le souhaitaient. Nous nous sommes promis de recommencer. Ne manquez pas le prochain rendez-vous qui sera annoncé par voie d'affichage et sur le site de la commune.

Comité des fêtes

Fête de la St Jean vendredi 20 juin sur le parking qui surplombe le boulodrome. Musique, buvette, grillades ...

Concert en l'église de Chauzon



Réjoignons-nous ! Samedi 27 septembre 2025 à 17h, grand concert solidaire « Sous la pierre qui chante », musique électronique d'aujourd'hui et polyphonies de la Renaissance.

Les Voix en Aparté, dirigées par Philippe Forget, ont fait le choix ici d'un répertoire riche et éclectique : une création de musique électronique et des polyphonies de la Renaissance (XVe, XVIe et XVIIe siècles). Ces œuvres sont regroupées sous le titre mystérieux « Sous la pierre qui chante ».

Une musique qui prend sa source dans notre monde contemporain pour mieux rencontrer les œuvres intemporelles nées de siècles précédents et pour leur offrir de nouveaux éclairages.

Sous la pierre qui chante. Une voûte sonore sculptée par les voix et l'électronique. Les chanteurs des Voix en Aparté épouseront ce voyage sonore, et la musique de Roman François apparaîtra comme le souffle continu sur lequel tisser le récit musical du chœur. Chœur de chambre **LES VOIX EN APARTÉ** (28 voix) pour nous interpréter les œuvres de Roman François (création), G. Dufay, J. Ockeghem, J. de Mantua, J. Gallus, P. Verdelot, W. Byrd, C. Monteverdi. Ce concert est proposé par Labeaume en Musiques

Tarifs

10€/15€/20€

Les bénéfices seront reversés à la banque alimentaire.

Pour l'intégralité de la programmation 2024/2025, notamment, le festival qui se tient chaque année à Labeaume du 05 au 15 juin, rendez-vous sur le site <https://labeaume-musiques.fr/saison-2024-2025/>

Ciné7

Le Ciné7 nous offre régulièrement une belle programmation mise à jour sur le site de la commune chauzon.fr dans la rubrique **Agenda**.

POINT LECTURE

Soledad écrit par Maria Dueñas. [2015]

Pendant les années 70 et 80 du siècle dernier la littérature internationale était dominée par des auteurs sud-américains et des poètes [Julio Cortazar, Pablo Neruda et Mario Vargas Llosa]. Leurs livres se vendaient en quantités impressionnantes. Depuis, bien des choses ont changé. Maintenant se sont les ouvrages provenant d'Espagne qui font impression. Trois auteurs viennent en tête : Zafon, Falcones et Maria Dueñas. Une comparaison montre que les livres écrits par les sud-Américains sont surtout basés sur la fantaisie et la critique sociale tandis que ceux des auteurs espagnols sont surtout basés sur le passé et l'histoire.

Dans le roman Soledad [écrit en 2015] le lecteur est souvent trompé. Il doit se constituer un nouveau monde au fil des pages mais l'auteur ne donne aucun indice sur la date exacte. Nous devons faire attention aux rares données. Par exemple le premier chapitre se déroule au Mexique. Il est question de l'indépendance de ce pays [qui a eu lieu en 1821]. Le deuxième chapitre se déroule à Cuba. Quant au troisième chapitre, le plus long, il se déroule à Jerez, une ville espagnole réputée pour son vin.

Les personnages principaux, Maureo Larrea et Soledad Claydon, ils mettent longtemps à se rencontrer. Maureo est notre héros et il bénéficie de toute notre sympathie. Le premier chapitre nous le montre bien : au début il est minier et après un duel il entend qu'il peut récupérer une forte somme dans un duel, s'il se rend à la Havane. Là il trouve son adversaire et il le bat dans un match de billard. Comme son opposant a perdu, celui-ci doit donner une somme d'argent qu'il n'a pas. Il décide de donner à Maureo tout ce qu'il a. Notre héros croit qu'il s'agit d'argent liquide mais on lui a donné des actions d'une firme espagnole qui produit du vin de Jerez. Une fois de plus son ambition l'incite à passer à l'acte. Une fois arrivé à Jerez, Maureo fait la connaissance de Soledad. [Mot espagnol pour « solitude »]. Il tombe amoureux d'elle et croit qu'elle l'aidera dans ses efforts pour se procurer toute la firme. Mais il ne se rend pas compte qu'elle est en fait son adversaire, puisqu'elle est la propriétaire actuelle. Et pour obtenir ce qu'elle veut, Soledad a plus d'un tour dans son sac !

Je vous conseille la lecture de ce livre, un véritable roman pour vos vacances.

Carl Evertse

Quelques informations concernant la bibliothèque

La bibliothèque restera ouverte jusqu'au mardi 29 juillet inclus **sauf le mardi 15 juillet**. Elle sera ensuite **fermée en août** puis nous reprendrons nos activités à compter du mardi 2 septembre.

La municipalité nous ayant accordé une subvention, nous avons pu nous procurer des livres neufs et surtout plus récents. Nous avons déjà acquis 15 « nouveautés » et pourrons en acquérir au moins 15 autres en septembre. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous suggérer des titres d'ouvrages qui vous intéressent. Ces nouveaux livres seront couverts et associés à une fiche de prêt.

Par ailleurs, un logiciel en lien avec la bibliothèque départementale nous offre la possibilité de réserver des ouvrages, des livres audio et des livres en gros caractère qui nous parviendront via la navette. N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits. La subvention de la municipalité et la connexion à la bibliothèque départementale mettent à votre disposition une bibliothèque totalement gratuite.

La bibliothèque est ouverte tous les mardis de 16h à 18h.

ETAT CIVIL

Cérémonie de naturalisation



Madame Hawanatu Luseniqui, épouse Constant, qui réside dans notre commune, est devenue française par décret. Une cérémonie a marqué l'événement le mercredi 2 avril 2025 à la sous-préfecture de Largentière en présence du Maire de Chauzon.

Ils nous ont quittés

Jean-Luc Regnault, le 27/01/2025, à l'âge de 68 ans
Rejane Purrini, le 15/02/2025, à l'âge de 87 ans

PACS

Jessica Bertoni et Nicolas Raach le lundi 5 mai 2025

RESERVE COMMUNALE – EVENEMENT MAJEUR

Suite à l'exercice « plan communal de sauvegarde » qui s'est déroulé jeudi 15 mai à Chauzon et dans un certain nombre d'autres communes alentour, il nous a semblé utile de vous associer à notre engagement.

C'est pourquoi, dans le cadre du plan de sauvegarde, nous lançons ici un appel aux bonnes volontés qui accepteront de nous rejoindre afin de créer une réserve communale de personnes à même d'intervenir en cas d'événement majeur (crue, incendie, mouvement de terrain) sur la commune. Si vous êtes prêts à nous rejoindre, merci de remplir le coupon ci-dessous et de nous le transmettre par mail ou de la déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

Merci d'avance à tous ceux qui se manifesteront.

COUPON REPONSE : je souhaite rejoindre la « réserve communale »

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

ET TOUJOURS, LES NUMEROS UTILES

Mairie de Chauzon

25 A place de la mairie
07120 Chauzon

Téléphone 04 75 93 97 65 – 07 88 18 45 95

secretariat@chauzon.fr

Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche

16, rue des Abeilles, 07150 Vallon Pont d'Arc

Tél : 04 75 37 61 13

<http://www.cc-gorgesardeche.fr/>

Site sur lequel vous trouverez également le dernier bulletin de l'Interco :

France Services

Permanences les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
mercredis de 9h à 12h et les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h

16, rue des Abeilles

CC Gorges de l'Ardèche 07150 Vallon Pont d'Arc

Téléphone : 04 75 38 46 81

vallon-pont-d-arc@france-services.gouv.fr

Maison de santé

Place de la Petite Vitesse, 07120 Ruoms

Téléphone : 04 28 40 00 88

<https://www.sante.fr/maison-de-sante-l6223-3/ruoms/maison-de-sante-des-trois-rivieres>

Infirmières

Les infirmières ont toutes un numéro personnel.

Contacter la maison de santé pour les obtenir.

Pharmacies

Pharmacie LAGERGE

2, rue Alphonse Daudet

Téléphone : 04 75 39 60 17

<https://lagerge.aprium-pharmacie.fr/>

Pharmacie TAULEIGNE

10, Place du Général de Gaulle

07120 RUOMS

Téléphone : 04 75 39 62 39

Centre d'incendie et de secours

Composer le 18

Centre antipoison

Appeler au 04 72 11 69 11

Alcool assistance

Contact 06 19 78 69 31 – alcoholassist07@sfr.fr

Gendarmerie Nationale

18, avenue de la Gare 07120 Ruoms (permanence le vendredi matin)

Tél : 04 75 39 61 09

3 place de l'Ancienne Gare, 07150 Vallon-Pont-d'Arc

Du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le dimanche de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Tél : 04 75 88 02 10

Lorsque ces structures sont fermées, un renvoi d'appel vers Privas est automatiquement enclenché.

Toutes les informations concernant la commune (et les alentours) sont régulièrement mises à jour sur le site chauzon.fr